

et préserver la liberté. Cette façon de procéder a de graves conséquences pour le Canada, car elle peut paraître très populaire. Un ministre peut gagner la faveur du peuple s'il semble prêt à cogner sur quelqu'un, en particulier si c'est un homme d'affaires important, et fût-il même peu important. Vous pouvez gagner la faveur du peuple, mais c'est un jeu très dangereux. Je le dis, si le gouvernement veut user d'armes comme celles-là à de bonnes fins, c'est mal, mais s'il veut recourir à l'arbitraire pour accomplir une chose en soi blâmable, c'est vraiment mal.

J'en arrive à la question de l'information publique et des media. C'est un domaine délicat où Information Canada nous menace directement, puisque la presse s'est révélée meilleur juge de ce qui constitue l'information que le gouvernement dans ses tentatives accidentelles ou délibérées. Nous avons eu une série d'avertissements: une réprimande aux journaux à Londres, une menace de faire enquêter sur la vie privée des journalistes par la gendarmerie et, pour Radio-Canada, de mettre la clé dans la boîte. Tout cela reflète une attitude envers la presse qui me trouble et trouble aussi de nombreux journalistes au Canada.

Ce comportement est peut-être à la mode. Le vice-président des États-Unis, comme le premier ministre du Canada, semble croire qu'il peut accroître sa popularité en attaquant la presse et les media. Cette attitude crée, si j'ose dire, un malaise aux États-Unis, comme chez nous.

• (3.40 p.m.)

Nous devrions avoir à l'esprit les pouvoirs étendus dont disposent les agences gouvernementales pour contrôler certains media. Les permis des postes de radio et de télévision ne valent que pour des périodes très brèves, de sorte que les détenteurs ne peuvent faire autrement que de se montrer nerveux lorsque quelque chose semble dissimuler une forme quelconque de menace. A mon avis, il est pertinent de noter que ce malaise n'a pas disparu depuis que l'autre endroit a lancé une enquête sur les média, sous la présidence d'un ancien directeur national du parti libéral. Sauf erreur, on lui attribue les pouvoirs d'un sorcier. Dans ce contexte, nous avons entendu la suggestion ou au moins l'intention déclarée du gouvernement d'établir Information Canada qui sera plutôt, j'en ai peur, «Manipulation Canada». Dans ce contexte, c'est une proposition fort dangereuse. A cela se rattache aussi la question de l'accès du gouvernement aux média. Il serait bon que le CRTC

[L'hon. M. Stanfield.]

précise les règles de base qui régissent les conditions en vertu desquelles les déclarations du gouvernement devraient avoir priorité sur les autres émissions télévisées, par exemple en plaçant les auditeurs devant un fait accompli. Aucune règle à cet égard ne semble exister à l'heure actuelle. Peut-être est-ce particulièrement nécessaire, étant donné la nouvelle règle concernant la proportion de talents canadiens, et peut-être aussi l'établissement par le gouvernement d'un organisme central de propagande autorisé à employer des techniques complexes et de grande portée afin de relater les faits pour le compte du gouvernement libéral.

Le CRTC envisagera peut-être d'énoncer une règle concernant non seulement un minimum en matière de talents canadiens mais aussi un maximum en matière d'émissions de propagande pour le compte du gouvernement. Monsieur l'Orateur, la propagande et le secret à cet égard sont deux aspects d'une même chose. Ce sont deux méthodes destinées à contrôler l'opinion publique qui sont toujours employées par des gouvernements authentiquement dictatoriaux. Nous avons d'une part, Information Canada, qui sera bientôt institué, et d'autre part, l'accès à peu près illimité du gouvernement aux réseaux. Nous avons également le sceau du secret et le refus de fournir des renseignements. Ajoutons le recours à un nombre considérable de commissions d'études, dont les rapports sont confidentiels. On est au courant, bien entendu, du refus de fournir des renseignements ici à la Chambre.

Que se passe-t-il dans le cas des autres institutions qui pouvaient depuis toujours résister au gouvernement fédéral? Les provinces canadiennes ont toujours assuré un certain équilibre. Somme toute, c'est de tout cela qu'est fait le régime fédéral.

On se demandait avec une certaine inquiétude, depuis quelques années, si le gouvernement fédéral était assez fort pour assumer sa responsabilité nationale. Mais on ne saurait plus douter maintenant de la direction que nous avons prise. Il n'y a pour ainsi dire pas de doute maintenant et je le dis en toute connaissance de cause—que le gouvernement cherche à obliger les provinces à capituler en recourant à l'étau fiscal. On ne saurait vraiment douter que le gouvernement du Canada, par le Livre blanc et d'autres moyens, cherche à se créer une situation financière privilégiée. Il convient de veiller à ce que le gouvernement fédéral ait les pouvoirs requis pour assumer ses responsabilités nationales. Mais c'est toute autre chose que de créer une situa-